

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-56
DU 5 FÉVRIER 2009 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
N° 2008-405 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675
DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCÉDURES
DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE
DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

«Annexe

Liste des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes visés à l'article premier :

(1) Charles **Blé Goudé** (nom d'emprunt : Gbapé Zadi). Adresse : Bloc P 170, Yopougon Selmer, Côte d'Ivoire, (b) Hotel Ivoire, Abidjan, Cocody, Côte d'Ivoire. Date de naissance : 1.1.1972. Lieu de naissance : (a) Guibéroua (Gagnoa), Côte d'Ivoire, (b) Niagbrahio/Guiberoua, Côte d'Ivoire, (c) Guiberoua, Côte d'Ivoire. Nationalité : ivoirienne. Passeport no : (a) 04LE66241 (Côte d'Ivoire, délivré le 10.11.2005, valable jusqu'au 9.11.2008), (b) AE/088 DH 12 (Passeport diplomatique de la Côte d'Ivoire, délivré le 20.12.2002, valable jusqu'au 11.12.2005), (c) 98LC39292 (Côte d'Ivoire, délivré le 24.11.2000, valable jusqu'au 23.11.2003). Document de voyage no : C2310421 (Suisse, délivré le 15.11.2005, valable jusqu'au 31.12.2005).

Renseignements complémentaires : (1) adresse (a) en 2001, adresse (b) telle que figurant sur le document de voyage no C2310421; (2) nom d'emprunt ou titre possible : "Général" ou "Génie de kpo"; (3) chef de COJEP ("Jeunes patriotes"). À de multiples reprises, a fait des déclarations publiques prônant la violence contre les installations et le personnel des Nations unies et contre les étrangers; a dirigé des actes de violence de groupes armés, notamment des brutalités, viols et exécutions extrajudiciaires et y a participé; a proféré des intimidations à l'encontre des Nations unies, du Groupe de travail international, de l'opposition politique et de la presse indépendante; a saboté des stations de radio internationales; s'est opposé à l'action du Groupe de travail international,

de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des forces armées françaises, ainsi qu'au processus de paix défini dans la résolution 1643 (2005) des Nations unies.

(2) Eugène N'goran Kouadio **Djué**. Date de naissance : (a) 1.1.1966, (b) 20.12.1969. Nationalité : ivoirienne. Passeport no : 04LE017521 (délivré le 10.2.2005, valable jusqu'au 10.2.2008).

Renseignements complémentaires : chef de l'"Union des Patriotes pour la Libération Totale de la Côte d'Ivoire (UPLTCI)". À de multiples reprises, a fait des déclarations publiques prônant la violence contre les installations et le personnel des Nations unies et contre les étrangers; a dirigé des actes de violence de groupes armés, notamment des brutalités, viols et exécutions extrajudiciaires et y a participé; s'est opposé à l'action du Groupe de travail international, de l'ONUCI et des forces armées françaises, ainsi qu'au processus de paix défini dans la résolution 1643 (2005) des Nations unies.

(3) Martin Kouakou **Fofié**. Date de naissance : 1.1.1968. Lieu de naissance : Bohi, Côte d'Ivoire. Nationalité : ivoirienne. No de carte d'identité : (a) 2096927 (Burkina Faso, délivrée le 17.3.2005), (b) 970860100249 (Côte d'Ivoire, délivrée le 5.8.1997, valable jusqu'au 5.8.2007).

Renseignements complémentaires : (a) certificat de nationalité du Burkina Faso : CNB N.076 (17.2.2003), nom du père : Yao Koffi **Fofié**, nom de la mère : Ama Krouama **Kossonou**; (b) caporal-chef commandant des Forces nouvelles, secteur de Korhogo. Les forces placées sous son commandement se sont livrées au recrutement d'enfants soldats, à des enlèvements, à l'imposition de travail forcé, à des abus sexuels à l'encontre des femmes, à des arrestations arbitraires et à des exécutions extrajudiciaires, contrairement aux conventions relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire international; s'est opposé à l'action du Groupe de travail international, de l'ONUCI et des forces armées françaises, ainsi qu'au processus de paix défini dans la résolution 1643 (2005) des Nations unies.»